

simple remise en mouvement, la restimulation, la relance des aptitudes figées. Notons l'intérêt précieux de rouvrir, redéployer l'espace imaginaire, réapprendre les fonctions essentielles de jeu et de fictionnalisation. Observons et saluons enfin ce phénomène par lequel l'œuvre est finalement détachée et donnée, posée bientôt à l'écart, regardée, admirée, exposée. Représentation autonome, muettement parlante, de ce qui a traversé l'artiste momentanément et porte sa marque singulière, l'œuvre est comme dégagée de lui, offerte, accueillie dans notre espace de regard et d'écoute. Et se voit réintroduite avec lui dans la communauté des hommes.

que  
ne  
ser  
n-  
e-  
la

Contact  
François Emmanuel  
Chemin de Bornival, 42  
B-1400 Nivelles-Monstreux  
tél : 067 21 05 65  
e-mail : francoisemmanuel@freegates.be

## « 17 février 1964 »

DR HASSAN BOUSSETTA

PUBLICS  
SPÉCIFIQUES

Chercheur FNRS au Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (CEDEM) de l'Université de Liège.

Le souvenir de René est précis. Lorsqu'il s'installe à Flémalle au printemps 1924, Mohand est à peine âgé de 17 ans. Les photos d'époque laissent apparaître un homme élégant dans un costume trois pièces, finement cravaté, coiffé d'un chapeau de feutre. Mohand avait quitté son douar natal un an plus tôt et avait transité par l'Est de la France grâce à l'aide d'une famille de colons français originaires de Toul. Les hommes libres de la tribu des Ahl Massa, tout comme leurs voisins des Ait Baâmrane, étaient alors debout, refusant cette pacification que leur offrait la France et dont ils connaissaient précisément le prix. « La France » n'était pourtant pas une inconnue. Les Ahl Massa avaient longtemps pratiqué l'émigration. Mais c'était alors partir pour revenir. Et lorsque Mohand quitte le Hay Bourja pour se rendre à Tassila à l'été 1923, il ne sait pas encore que c'est pour la dernière fois.

C'est aux Usines à Tubes de la Meuse que Mohand décroche son premier travail salarié. Sa vivacité et son acharnement au travail l'amènent très vite à être désigné au poste d'ouvrier réparateur électricien. Il fonde bientôt une famille. De son mariage avec Marie, son aînée de sept ans, elle-même l'aînée d'une famille de six enfants, naîtront deux garçons et une fille. Éduquée par un père militant socialiste internationaliste, Marie n'eut aucune peine à faire entrer dans l'intimité familiale cet homme sans histoire venu de loin. Le curé de la

paroisse de Flémalle, le père Kicken, se chargea des affaires spirituelles et entreprit même des démarches pour obtenir la naturalisation de Mohand. Le 24 novembre 1936, un courrier lui annonce la bonne nouvelle : Monsieur le curé, la Commission des naturalisations de la Chambre a décidé d'accorder la naturalisation ordinaire à M. Mohand Ben Hamou. Par la grâce de Dieu et de l'Etat, la conversion était ainsi complète.

Mohand s'était isolé de ses congénères par choix. Mais il ne leur avait pas entièrement tourné le dos. C'est que les Maghrébins formaient déjà une colonie forte de près d'une centaine d'âmes à Liège : travailleurs et vendeurs ambulants, des Soussis et des Kabyles pour la plupart. Il les retrouvait volontiers lors de sa visite rituelle du marché du dimanche jusqu'à ce que la guerre l'amène sur les routes d'un nouvel exode vers le Sud de la France. Après la fin des hostilités, Mohand vécut encore quelques années à Flémalle. Il disparut le 14 juillet 1949 sans se douter un seul instant que, deux générations plus tard, ils seraient par milliers à prendre la route qu'il avait un beau jour entrepris d'ouvrir seul. René, de son côté, est depuis lors livré à ses souvenirs et aux silences que Mohand lui a légués en héritage.

PUBLICS  
SPÉCIFIQUES

« Les travaux d'Anne Morell et de son équipe font ici exception.

## Éléments d'une lecture de l'histoire de l'immigration marocaine en Belgique

Ces bribes de la biographie de Mohand, sauvées par le patient travail de son fils René, sont exemplaires à plus d'un titre. Elles sont en réalité surtout exemplaires d'une mémoire que n'épuise pas le souvenir et d'une histoire qui reste pour l'essentiel à découvrir. À l'heure où les Belges d'origine marocaine, issus de l'immigration de travail des années '60, s'approprient à commémorer la date symbolique du 17 février 1964, date de la signature de l'accord bilatéral de main d'œuvre belgo-marocain, se pose un enjeu premier de connaissance. Les données sur le sujet sont rares<sup>91</sup>. L'apparition tardive et le développement parcimonieux des travaux de recherches historiques sur l'immigration en Belgique en offrent une explication. Car si l'histoire sociale est moins investie dans nos universités que l'histoire politique et économique, l'histoire de l'immigration, et singulièrement celle des immigrations récentes, est encore plus largement méconnue. Sur base des travaux existants, on pourrait néanmoins tenter une lecture de l'histoire de l'immigration marocaine vers la Belgique dans la période contemporaine, à travers une périodisation en quatre phases : la période pré-1964, de 1964 à 1974, de 1974 à 1989 et de 1989 à nos jours.

Avec la signature de la convention belgo-marocaine de recrutement de main d'œuvre de 1964 se clôt une première période, que l'on peut caractériser d'être des pionniers. L'évocation de la biographie de Mohand indique clairement que l'histoire de l'immigration marocaine en Belgique est bien antérieure à la période du développement industriel soutenu des années '60 et '70. Les premières manifestations de la présence marocaine en Belgique sont le produit indirect de l'histoire coloniale française. C'est avec le début du protectorat au Maroc que se développe un courant migratoire de travailleurs

marocains vers la France qui se prolongera presque immédiatement vers la Belgique. *Les houillères françaises et belges sont trop voisines pour qu'il ne s'établisse pas entre elles des échanges de main d'œuvre*, écrit Joanny Ray en 1938 (Ray 1938 : 109). Le travail, ses conditions pénibles et dangereuses, vont également amener le gouvernement belge et l'autorité chérifienne sous protectorat à passer un accord bilatéral le 30 juillet 1930 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

La présence marocaine dans l'entre-deux-guerres est particulièrement vulnérable au regard du droit au séjour. Le taux de rotation par le fait du renvoi au pays est élevé. Les hostilités de mai 1940 conduiront, dans tous les cas, au départ de la plupart des travailleurs marocains. D'autres Marocains, des soldats cette fois, arpentent le sol de la Belgique sur l'axe Bruxelles-Namur et aux confins de la Zélande au sein des régiments de tirailleurs marocains. Tel n'est pas le lieu d'une discussion approfondie de cette histoire des soldats et tirailleurs marocains, investie et souvent sur-investie par les plus jeunes générations de l'immigration marocaine. Mais elle constitue incontestablement l'un des objets les plus fertiles qui permet de révéler combien la construction d'une mémoire est un enjeu de connaissance du passé autant que de production du présent et donc aussi un enjeu politique.

Contrairement à ce que nous venons d'exposer, l'idée dominante est que l'immigration marocaine commence véritablement à partir de l'accord de février 1964. Ceci s'explique probablement parce que cette convention ouvre une deuxième période très significative : celle de l'immigration industrielle de masse. C'est à ce moment que les États cherchent à organiser activement des flux de travailleurs immigrants, mais ceux-ci sont en réalité déjà en cours de manière spontanée depuis le début des années 60 et donc largement en dehors de leur

contrôle direct. Jusque-là, le Maroc était resté une inconcevable pour la population belge et vice-versa. Il n'y avait auparavant eu pratiquement aucun contact entre les deux sociétés. C'est donc l'immigration industrielle de masse des années 60 qui va le plus directement contribuer à créer du lien entre les deux pays.

Après la signature de la convention bilatérale belgo-marocaine de 1964, et jusqu'en 1973, les travailleurs marocains arrivent en Belgique pour effectuer les travaux pénibles de la mine, dont les Belges et les Italiens, échaudés par la catastrophe de Marcinelle, ne voulaient plus. Seule une minorité de travailleurs marocains arrivera par le biais des procédures officielles mises en place par la convention. La plupart des nouveaux venus trouveront très vite leur chemin grâce aux mécanismes de régularisation sur place, encouragés par le laisser-faire qui caractérise la politique belge de l'immigration durant cette période. De 461 Marocains recensés en 1960, on passe, selon l'Institut National de Statistiques, à une présence de 40.000 personnes de nationalité marocaine en 1974.

À partir de 1974 et l'arrêt officiel du recrutement de la main d'œuvre étrangère en Belgique, commence une troisième période marquée par le regroupement, la constitution et la stabilisation des familles, ainsi que par le rajeunissement et la féminisation du profil sociologique des Marocains. C'est au terme de cette période charnière, qui s'étend sur 25 années, que l'immigration marocaine va atteindre son effectif le plus élevé avec 140.000 personnes. La quatrième période commence en 1989 et se caractérise par l'émergence des immigrés marocains dans l'espace public et politique, initialement comme objets et ensuite comme acteurs, ainsi que par la tentative de renégocier le rapport au pays d'origine. Elle est également marquée par l'accession massive des Marocains à la nationalité belge ; le phénomène aura pour effet immédiat de réduire, de manière graduelle et

constante, les effectifs de la population étrangère de nationalité marocaine en Belgique qui atteignent aujourd'hui environ 122.000 personnes, mais probablement près de 200.000 personnes si on y inclut les naturalisés.

## 17 février 2004 : les enjeux d'une commémoration

Les Belges d'origine marocaine et Marocains de Belgique vivent un moment particulier de leur trajectoire dans ce pays. À travers l'usage symbolique des commémorations du 17 février 2004, un virage s'imprime dans les esprits autant que dans la pratique des acteurs socioculturels. Aux projections des familles de travailleurs immigrés des années antérieures, toutes entières orientées vers l'avenir, succède, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la seconde génération, une conscience aiguë du passé. Jamais, le travail de mémoire n'aura suscité autant d'activité. Ceci ne va bien entendu pas sans poser une série de questions. Ainsi en est-il du rapport problématique qui s'installe entre une connaissance historique imprécise et la naissance d'une conscience collective qui s'identifie par nécessité, davantage que par choix, aux éléments les mieux connus de cette histoire.

L'accord de février 1964, comme tous les accords de recrutement de main d'œuvre de la période, inaugure pour les Marocains une période obscure de vie laborieuse dans des conditions dangereuses et pénibles. Dans ce contexte, il peut paraître surprenant de voir les descendants de ces travailleurs s'atteler à vouloir commémorer l'anniversaire d'un accord de main d'œuvre qui organisa une exploitation forcée de leurs. Le paradoxe n'est qu'apparent. Car, si l'histoire sert à construire une lecture du passé, le processus de construction d'une mémoire est avant tout orienté vers

PUBLICS  
SPÉCIFIQUES

**PUBLICS  
SPÉCIFIQUES**

« Est-ce un hasard si les sociologues s'intéressent dans l'étude de l'histoire de l'immigration ? Le premier cycle de séminaire à être organisé spécifiquement sur l'histoire de l'immigration marocaine s'est déroulé au sein de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.

le présent. De quoi peut-il s'agir en l'occurrence si ce n'est d'une quête visant à légitimer une présence qui s'inscrit, encore aujourd'hui dans l'ordre symbolique de la société belge, dans les catégories de l'illégitime et de l'indésirable. Au *Je suis ici parce que vous étiez là-bas* qu'aîment à lancer, à la face de la société blanche, les jeunes Pakistanais en Angleterre, les Marocains se construisent un *Je suis ici parce que j'y ai été appelé*.

Autant qu'une mémoire, c'est donc d'une reconnaissance de soi, d'une identité pour utiliser un vocabulaire plus à la mode, dont on parle. Mémoire et identité ont partie liée. La volonté de se construire une mémoire chez les Marocains en Belgique se fait dans un contexte où la présence marocaine pose problème. Les intérêts symboliques au principe de la quête de mémoire se constituent dans la confrontation avec ces formes d'hospitalité anti-immigrés qui s'expriment encore trop fréquemment dans la société belge. La mémoire se construit aussi contre le déniement. L'une est motivée par l'autre et n'aurait aucun sens sans l'autre, tant les enjeux de la mémoire sont toujours des enjeux d'actualité. Nous sommes donc, non seulement face à une mémoire qui se construit sur une connaissance historique encore incertaine, mais qui repose fondamentalement sur la recherche pratique d'une légitimation symbolique d'une réalité sociale qui, au-delà de la succession des générations, ne va pas toujours pas de soi.

C'est paradoxalement au moment où les processus d'hybridation identitaires donnent de moins en moins de stabilité culturelle à l'origine qu'apparaît chez beaucoup cette volonté de s'inscrire dans une continuité historique. Mais la mémoire et l'identité d'une collectivité en situation minoritaire sont également enjeux de débats et de conflits, d'autant plus vifs qu'ils se construisent sur l'histoire récente d'acteurs qui défendent de leur vivant leur propre conscience d'eux-mêmes.

Et l'espace des interprétations possibles est loin d'être limitatif. Au moins trois modalités de la continuité historique peuvent être envisagées. La première définit la mémoire de l'immigration marocaine comme une dimension organique de la mémoire du peuple marocain dans son ensemble. La deuxième rompt avec le pays d'origine pour inscrire sa trajectoire d'embliée dans une intégration complète dans la citoyenneté et la nationalité belges. C'est la perspective qui privilégie l'affirmation d'une identité indifférenciée, peu disposée à supporter indéfiniment le poids d'une filiation historique qui conduirait à produire des effets de différenciation. La troisième, enfin, recherche une modalité distincte de sa mémoire dans une sorte d'« immigrité » qui associe le travailleur marocain au travailleur immigré dans une seule et même construction de la mémoire.

Le centre de gravité de ces processus de construction de mémoire se déplace inévitablement selon la perspective identitaire privilégiée. Il ne peut pas s'agir de nier les multiples perspectives au départ desquelles la mémoire peut se construire. Car l'enjeu de la mémoire ne peut se situer dans un rapport exclusif à la Belgique, au Maroc ou à la communauté. A travers l'histoire de l'immigration marocaine, ce sont toutes les dimensions de la vie des hommes et des femmes qui ont construit l'histoire commune de la Belgique et du Maroc qu'il s'agit d'explorer et de déchiffrer. Comment éviter qu'une telle mémoire ne serve de prétexte à une essentialisation des origines par la société belge ou à une naturalisation de l'appartenance par la société et l'Etat marocains ? Comment construire une mémoire communautaire qui ne soit pas l'instrument d'une appropriation étroite et communautariste ?

Aucune perspective n'est naturellement plus légitime que l'autre, mais toutes portent en elles les germes des troubles de la mémoire, et particulièrement le plus commun d'entre eux : l'effet d'occultation. Et c'est proba-

blement dans l'ordre du politique que ce risque est le plus perceptible. L'histoire politique des Marocains est jalonnée de luttes souvent réprimées. De l'enlèvement à Tunis de Hocine Manouzi, ex-mécanicien de la Sabena à Zaventem et syndicaliste, à la disparition suspecte à Tokyo de Farid Mellah, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles, militant du Rassemblement démocratique des Marocains de Belgique et de l'Union nationale des Marocains de Belgique, en passant par les tracasseries infligées à des milliers de militants marocains des droits de l'homme sous le règne d'Hassan II, c'est toute une histoire de combat que tente de préserver, tant bien que mal, la mémoire militante dans l'indifférence générale.

Les microsillons de la mémoire des Marocains de Belgique convergent pour produire des questionnements et des débats de plus en plus audibles. Mais une collectivité humaine aussi diversifiée ne peut produire d'interprétation unifiée et hégémonique de sa mémoire. Celle-ci se déclinera pendant de nombreuses années encore au pluriel et continuera à se construire autant dans le rapport à l'autre que dans le rapport à soi. Nous sommes donc face à la double tâche de construire une mémoire pluraliste de « sans-histoire », tout en contribuant à faire l'histoire de leur mémoire. Il s'agit d'éviter l'apparition d'une mémoire mutilée, de conquérir une connaissance véritable de l'histoire et de reconnaître la pluralité des territoires de la mémoire<sup>93</sup>. L'une des voies à explorer ne serait-elle pas d'enfin se doter en Belgique d'un véritable lieu de mémoire consacré à l'immigration. Un lieu capable de mener une véritable politique de récolte et de sauvegarde des archives privées et publiques. Un lieu également apte à stimuler autant la recherche académique que les travaux pratiques de la mémoire. Mais surtout un lieu symboliquement ouvert à tous, Belges et non-Belges.

**Références**

Boussetta, H. et Martiniello, M. (2003), « L'immigration marocaine en Belgique. Du travailleur immigré au citoyen transnational », dans *Hommes et Migrations*, Paris, mars 2003.

Mabille, X. (2002), *Mémoire et histoire*, dossier du CRISP n° 55, Bruxelles.

Morelli, A. (1992), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Editions Vie Ouvrière.

Ray, J. (1938), *Les Marocains en France*, Paris, Recueil Sirey.

*Territoires de la mémoire. Histories, identités, cultures : des Maghrébins et des Belges parlent*, (1989), Ouvrage collectif, Bruxelles, Communauté française de Belgique / Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Contact  
Dr Hassan Boussetta  
Université de Liège  
CEDEM – Faculté de Droit – Science Politique  
Boulevard du Rectorat 7 – Bât. 34, boîte 38  
B-4000 Liège  
tél : 04 366 30 17 • fax : 04 366 45 57  
site : <http://www.ulg.ac.be/cedem>

**PUBLICS  
SPÉCIFIQUES**

<sup>93</sup> Pour reprendre une expression populaire utilisée par un ouvrage collectif paru en 1989 sous l'égide la Communauté française et de la COCOF.